



**REUNION PLU
DU 15 JUIN 2010**

COMPTE RENDU

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Bonsoir et merci de votre présence à cette deuxième réunion de concertation à thème sur notre projet de Plan local d'urbanisme (PLU). La première réunion s'est tenue ici même, le 10 juin dernier. Le thème en était l'habitat et les équipements. Aujourd'hui nous allons évoquer l'activité et les transports.

Je cède la parole au cabinet Citadia.

Madame Valérie COGNATA, Cabinet Citadia :

Bonsoir.

Je vais commencer par effectuer un petit rappel des actions de concertations menées depuis le début de la procédure :

- Une information régulière dans « Les nouvelles de Châtenay-Malabry » et sur le site internet avec une adresse dédiée permettant aux Châtenaisiens de s'exprimer ;
- Une exposition évolutive au fil des études à l'Hôtel de Ville et dans les mairies annexes ;
- Des urnes « libre expression » pour faire part de vos suggestions, avis et remarques...;
- Des réunions publiques, permettant de présenter l'avancement du projet et d'échanger. Lors de la première phase, deux réunions ont été organisées. Aujourd'hui, nous démarrons la deuxième phase et trois réunions thématiques sont organisées. La thématique « Habitat, équipements » a été abordée le 10 juin, aujourd'hui nous traitons des thématiques de l'économie et des transports. Les paysages et l'environnement feront l'objet d'une dernière réunion le mardi 22 juin.

D'autres réunions seront organisées lors des phases suivantes.

Un petit rappel des différentes étapes d'élaboration du PLU : tout d'abord la phase d'élaboration du diagnostic qui comporte un état des lieux de la commune et un état initial de l'environnement, une synthèse des atouts/faiblesses du territoire est rédigée et des premiers enjeux sont élaborés.

Suit le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), actuellement en cours d'élaboration, qui exprime le projet politique du territoire.

Ce PADD sera ensuite traduit dans la troisième phase, la phase réglementaire (règlement et plan de zonage).

La dernière phase est une phase administrative. Il s'agit d'une formalisation du dossier et des consultations des personnes publiques associées : les services de l'Etat, mais aussi les communes voisines, la communauté d'agglomération, etc...

Viendra ensuite l'enquête publique qui permettra aux Châtenaisiens de s'exprimer à nouveau sur le projet de PLU.

Le dossier prendra en compte un certain nombre de modifications avant d'être approuvé en Conseil municipal.

Qu'est-ce que le PADD ? C'est un document de projet directement issu des enjeux se dégageant du diagnostic territorial. Il définit les grands objectifs d'urbanisme et d'aménagement afin de, par exemple : favoriser le renouvellement urbain, préserver l'environnement, favoriser la qualité urbaine, améliorer la qualité des déplacements, etc ...

Châtenay-Malabry a défini un programme d'actions durables issu d'un projet participatif : son Agenda 21.

Il est constitué de 7 chantiers déclinés en 25 objectifs et en actions concrètes. Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) devra être cohérent avec ce document.

Economie

Un point pour illustrer la cohérence avec la démarche Agenda 21.

Le chantier 6 de l'Agenda 21 parle des Politiques Publiques et définit l'objectif d'améliorer l'attractivité de notre territoire en développant une économie durable à mettre en œuvre à travers plusieurs actions : développer le potentiel économique de la ville, renforcer l'accueil et le soutien aux artisans et commerçants de la ville, développer l'offre commerciale du centre-ville et du secteur autour du Rex : suivi et contrôle des nouvelles implantations, diversité de l'offre ou encore créer des zones d'activités tertiaires.

A titre d'exemple, cet objectif pourrait être retranscrit dans le PADD à travers des orientations qui pourraient être « Permettre le développement des commerces de proximité » et « Favoriser l'implantation de nouvelles entreprises créatrices d'emplois ».

Faisons un petit retour sur le diagnostic.

Le territoire connaît une augmentation de la population active et des emplois depuis 1990, passant de 13 550 à 15 600 actifs en 2006.

Il existe une réelle volonté de développement économique structuré sur la RD 986, axe essentiel du territoire avec des projets en cours comme la zone Europe ou le secteur Appert-Justice.

Egalement, la présence d'un potentiel de développement à travers la requalification de certains sites tels que le secteur Allende, la faculté de pharmacie et l'école Centrale de Paris.

En termes de contraintes, Châtenay ne possède pas de réelles zones d'activités. Elles sont principalement situées en dehors du territoire communal et restent concentrées sur les communes d'Anthony, Wissous, Le Plessis.

Les secteurs d'emplois demeurent moins accessibles par les transports en commun que par véhicule personnel. Enfin, Châtenay-Malabry dispose de peu de foncier disponible.

Nous avons déterminé des axes de réflexions sur lesquels nous allons débattre avec vous ce soir :

- Développer l'accueil d'activités économiques afin d'augmenter le taux d'emploi par actif sur le territoire : projets zones Europe, Appert-Justice, Allende

- Tirer parti de l'aménagement du tramway sur la RD986 pour développer un axe attractif et dynamique
- Faire du secteur de la Faculté de Pharmacie une vitrine ambitieuse du développement économique de Châtenay-Malabry
- Favoriser le développement des activités tertiaires et celles compatibles avec l'habitat pour contrer une spécialisation excessive des secteurs résidentiels (mixité des fonctions)

Commerces

Châtenay bénéficie aussi d'une armature commerciale assez importante avec des petits commerces, des moyennes et grandes surfaces et une présence complémentaire de pôles de proximité et de vie dans chaque quartier.

Le centre ville est concurrencé par des pôles commerciaux urbains (Sceaux, gare Robinson, Antony, Plessis Robinson...) et on observe également une forte concurrence des centres commerciaux comme le pôle Art de Vivre / Usine Center à Vélizy et Bièvres, et les centres commerciaux Vélizy II et Belle Epine.

Et une tendance des actifs de la ville à faire leurs achats sur leur lieu de travail

Les axes de réflexion pour la thématique commerciale sont :

- Poursuivre le renforcement de l'attractivité commerciale du centre ville
- Favoriser le maintien du commerce de proximité dans les quartiers, comme relais de la centralité principale du centre ville
- Faire de l'aménagement du tramway sur la RD986 une opportunité de développement commercial structurant

Transports

Nous allons à présent évoquer la question des transports.

A nouveau une présentation de la cohérence avec la démarche Agenda 21. Le chantier 4 traite des transports.

L'objectif n°9 vise à « Favoriser la mobilité et l'accessibilité pour tous » avec comme action la mise en place d'un volet « mobilité et accessibilité » dans le PLU en lien avec la Charte Ville-Handicap. Toujours en exemple, le PADD pourra définir comme orientation « Favoriser l'accessibilité des équipements pour les personnes à mobilité réduite ».

L'objectif n°10 vise à « Favoriser les déplacements entre la ville et l'extérieur » avec les actions suivantes :

- Mettre en œuvre le projet de tramway
- Aménager le demi-échangeur de l'A86
- Soutenir le projet de tramway Croix-de Berny-Clamart

Ici le PADD pourra définir la « Mise en œuvre un Plan Local des Déplacements pour améliorer l'offre de transports en commun ».

Et l'objectif n°11 qui vise à « Favoriser les déplacements doux et alternatifs » à travers deux actions :

- Améliorer l'offre de liaisons douces en cohérence avec les collectivités voisines (pistes cyclables et parcours buissonniers) ;
- Faciliter le stationnement des vélos en ville (arceaux, parkings sécurisés).

Ces objectifs pourront être traduits dans le PADD par, par exemple :

- Compléter le maillage des liaisons douces afin de faciliter des liaisons intra et interquartiers sécurisées pour les piétons et les vélos.
- Prévoir des aménagements pour le stationnement des vélos sur les espaces publics et privés.

Sur la partie « transports », deux points sont évoqués : les déplacements motorisés et les liaisons douces. Comme pour le chapitre précédent, nous avons recensé les différents atouts et contraintes.

Parmi les atouts, nous relevons d'abord une bonne accessibilité aux infrastructures de proximité telles que l'A86, la RD 986, la RD 63, etc. Parallèlement, le centre-ville demeure un peu à l'écart des flux de transit et reste ainsi épargné par certaines nuisances. En termes d'atouts, les projets d'échangeurs sur l'A86 amélioreront encore la desserte du territoire. De même, nous pouvons évoquer le potentiel de requalification de la RD 986 en boulevard urbain: en termes de transports, ce projet peut considérablement améliorer la desserte et l'image du territoire. Enfin, au sujet du stationnement, nous recensons de nombreuses places existantes sur le territoire ainsi que deux parkings publics souterrains.

En parallèle, nous relevons également des contraintes. D'abord, l'axe principal de la RD 986, surchargé, entraîne d'importantes difficultés de cohabitation entre les différents types d'usagers : les bus, les voitures, etc. En ce qui concerne le stationnement, celui-ci demeure assez résidentiel et plutôt difficile, en particulier dans la Cité Jardins. Enfin, les parkings demeurent sous utilisés.

Au sujet des modes de transports alternatifs, Châtenay compte aussi un certain nombre d'atouts avec notamment la présence de deux réseaux de bus complémentaires : la RATP et le Paladin. En dehors de quelques exceptions, l'ensemble des quartiers de la ville est plutôt bien desservi. Châtenay-Malabry dispose aussi de deux gares RER à proximité (Robinson et la Croix de Berny), d'un projet de tramway devant renforcer l'attractivité du territoire, de la Coulée Verte structurante pour les liaisons douces dans le sens nord-sud, et de projets de développement du réseau de liaisons douces, piétonnes ou cyclables, en lien avec les projets de la Communauté d'agglomération.

Au chapitre des contraintes, les gares sont situées en dehors du territoire communal et ne profitent donc pas directement à Châtenay-Malabry. Il existe ainsi des problèmes de liaisons entre banlieues assez peu performantes. La circulation des bus s'avère également difficile sur la RD 986. D'autre part, le réseau RATP n'est pas adapté aux personnes à mobilité réduite : à ce chapitre, la marge de progression demeure importante. Enfin, parmi les points faibles, nous pouvons évoquer la fréquence considérée faible après 21 heures, à l'exception de l'avenue de la Division Leclerc. Pour le coup, tous les quartiers sont loin d'être concernés.

Enfin, les liaisons douces demeurent insuffisamment nombreuses avec un maillage assez discontinu et des ruptures entre les liaisons existantes. Globalement, il existe un manque d'aménagements urbains adaptés aux vélos.

Les axes de réflexion sur cette partie transports proposés aujourd'hui sont les suivants :

- améliorer la gestion du stationnement, le partage de la voirie pour développer l'offre en stationnements pour les vélos, par exemple ;
- réduire en parallèle la part de la voiture dans les trajets quotidiens et ainsi, la pollution

en découlant ;

- améliorer le réseau de bus urbains et des liaisons vers les grands pôles d'emplois de l'agglomération, notamment Plessis-Clamart et Antony-Wissous ;
- développer les relations de proximité entre les différents quartiers et avec la RD 986, c'est-à-dire, envisager réellement le réseau de liaisons douces à l'échelle locale ;
- créer une trame piétonne continue permettant de relier l'ensemble des espaces verts tout en assurant la promotion patrimoniale. Dans le diagnostic, nous avons ainsi vu l'importance des espaces verts à Châtenay-Malabry et, parfois, leur manque de liaisons entre eux. De plus, cet intérêt patrimonial n'est pas forcément mis en valeur par des parcours de découvertes.

Voilà les trois thèmes proposés aujourd'hui et soumis à votre réflexion pour construire, ensemble, les axes du projet d'aménagement et de développement durable.

Je vous cède à présent la parole. A l'instar des précédentes réunions, un micro circulera dans le public.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre :

Comme d'habitude et afin de faciliter la lecture du compte-rendu, chaque intervenant est prié de donner son nom et son quartier de résidence.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale, quartier des Mouilleboeufs :

J'interviens au sujet des transports, dans le prolongement de mon propos de la semaine dernière. Les équipements publics destinés aux enfants et adolescents, doivent être reliés par des circulations douces ; notamment les établissements scolaires et les infrastructures sportives et culturelles.

Comme axe de réflexion, vous évoquez la mise en place d'un parcours patrimonial : cette idée me paraît judicieuse. Ce parcours impliquerait des panneaux explicatifs et un balisage spécifique. La richesse patrimoniale de Châtenay-Malabry permet ainsi d'imaginer un parcours sur l'ensemble du territoire et liant les différents quartiers.

Concernant les stationnements pour les vélos, il me semble préférable de les mettre en place avant l'aboutissement du PLU. En effet, de tels stationnements manquent réellement sur notre territoire, en particulier aux abords des équipements publics et de la gare RER de Robinson, du côté de Châtenay. A cet endroit, nous observons d'ailleurs des vélos laissés sur les bas-côtés.

Au sujet du tramway, ce chantier me paraît essentiel. Il représente une occasion de repenser l'avenue de la Division Leclerc en tant que véritable colonne vertébrale de Châtenay-Malabry. Cet aménagement doit permettre de rapprocher les deux rives et non de les éloigner encore un peu plus ; en conséquence, nous serons attentifs à ce projet.

Concernant la partie commerce, la lecture du diagnostic municipal laisse apparaître un certain défaitisme sur la possibilité de développer les commerces de proximité à Châtenay-Malabry.

Il est notamment évoqué un contexte concurrentiel fort avec les grands centres commerciaux situés à proximité. Cette concurrence est indéniable. En revanche, la concurrence des pôles urbains voisins, c'est-à-dire les centres-villes d'autres communes, me paraît plus curieuse. En effet, Châtenay a vocation à devenir un pôle urbain de proximité ; d'ailleurs, elle commence à l'être. Il n'existe donc aucune raison pour qu'elle ne le soit pas.

Je suis aussi étonnée de ne rien lire sur les marchés forains. Ces marchés permettent pourtant de compléter l'offre de proximité tout en animant la ville et en favorisant le développement des liens sociaux de proximité. De plus, ces marchés offrent une alternative à nos concitoyens: en les développant, nous éviterions ainsi à cette population d'utiliser la voiture pour se ravitailler dans les grands centres commerciaux.

Où développer des pôles et des axes commerciaux ? Avec la mise en place du tramway, l'avenue de la Division Leclerc peut devenir un véritable axe commerçant. Ce sujet est, me semble-t-il, évoqué dans le diaporama. L'amplification de la vocation commerciale des abords d'Intermarché paraît évidente, place Cyrano et du côté des Verts Coteaux. L'implantation de commerces de bouche dans le centre-ville de Châtenay-Malabry doit aussi se poursuivre tout en favorisant la diversification des boutiques : vêtements, chaussures, librairie, etc. D'ailleurs, il me semble dommage que la municipalité n'ait pas cherché à limiter le nombre d'installations de banques ou d'agences immobilières. Des dispositifs existent pour mener à bien cette démarche ; je renvoie naturellement au décret de 2007 sur les périmètres de sauvegarde du commerce.

En conclusion, le PLU s'avère un outil plus performant pour protéger le commerce de proximité. De nombreuses villes ont pris des dispositions en ce sens, à la fois dans le PADD et dans le règlement du PLU. Par exemple, la ville de Paris a répertorié des axes et des secteurs où la fonction commerciale et l'artisanat doivent être préservés. Dans le PLU parisien, nous trouvons ainsi cette clause : *"La transformation des surfaces de commerces ou d'artisanat en rez-de-chaussée sur rue, en une destination autre que le commerce ou l'artisanat, est interdite."* Cette clause figure dans le règlement du PLU de Paris.

Madame Valérie COGNATA, Cabinet Citadia :

Sur les transports, cette nécessité de relier les équipements – notamment destinés aux jeunes – par des liaisons « douces », était apparue lors de la précédente réunion.

Au sujet du balisage du parcours patrimonial et des panneaux, nous sortons un peu du PLU : en effet, il s'agit d'aménagements urbains à mettre en place et relevant de l'accompagnement.

Concernant le stationnement des vélos, des zones d'emplacements réservées peuvent ainsi être créées à des endroits où le foncier n'est pas maîtrisé. Sinon, cette question relève de l'aménagement des espaces publics.

En ce qui concerne le commerce, le PLU compte effectivement quelques outils afin de le protéger. Vous avez notamment fait référence à l'article L 123-7 bis du Code de l'urbanisme : cet article permet d'interdire dans des secteurs, le changement de destination des commerces. Cet outil doit cependant être manipulé avec précaution en fonction d'études ou de données fournissant des éléments d'appréciation sur la viabilité des commerces et des axes d'intervention.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Je vais compléter la réponse du cabinet Citadia.

Nous pouvons imaginer des liaisons « douces » entre les équipements publics de deux façons. La première serait plutôt propre à la ville de Châtenay ; qu'il s'agisse de la desserte d'équipements publics ou de parcours piétonniers et cyclistes. Ces parcours permettraient ainsi d'aller du bois de Verrières, à l'Arboretum, à la Coulée verte, etc. Pour la deuxième façon, il s'agit de considérer les parcours s'inscrivant dans le PLD intercommunal avec des déplacements orientés davantage vers l'extérieur. Il est alors nécessaire d'obtenir une cohérence d'ensemble avec nos villes voisines. En effet, une piste cyclable sécurisée -et encore plus sécurisée dans l'avenir- sur l'avenue de la Division Leclerc représente un relatif intérêt si elle se termine brutalement, d'un côté au carrefour du 11 Novembre et de l'autre côté, au carrefour de l'Europe. Il serait alors plus judicieux de voir cette liaison se poursuivre. En conséquence, nous devons à la fois travailler en interne et avec le PLD.

Au sujet des parcours patrimoniaux, le cabinet vous a répondu. Effectivement, au travers du PLU, nous pouvons établir de tels parcours mais en revanche, ces panneaux ne dépendent pas du PLU. Or un parcours patrimonial sans panneaux ne revêt pas beaucoup d'intérêt : si nous pouvons supposer que les Châtenaisiens connaissent le patrimoine, en revanche, les personnes extérieures à notre ville ignorent parfois l'histoire de la commune. Des parcours patrimoniaux sans panneaux pour mentionner le patrimoine, seraient donc inutiles. D'ailleurs, il ne s'agirait plus de parcours "patrimoniaux" à proprement parler, mais, éventuellement, de "parcours de randonnée".

Concernant les stationnements pour vélos, il en existe déjà...

(Intervention hors micro)

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Si ! La ville compte déjà des stationnements pour vélos : devant le Pôle culturel, devant le Rex, devant la médiathèque, sur le marché du centre-ville... Je ne dis pas que ces équipements sont suffisants, mais nous commençons à en équiper la ville et au fur et à mesure, nous poursuivrons ce travail. Toutefois, là aussi, une cohérence est nécessaire avec les pistes cyclables : développer les parcs à vélos sans pistes cyclables ne me paraît pas idéal en termes de sécurité. En effet, nous obligeons alors les cyclistes à rouler soit sur les trottoirs, soit sur les routes. La cohérence est donc nécessaire. Nous avons déjà commencé à travailler sur ce dossier : je vous ai indiqué quatre lieux équipés et nous continuerons à doter la ville de parcs à vélos.

Vous avez également parlé de défaitisme pour le développement du commerce communal. Cela me semble inexact...

Si nous avions été défaitistes, le centre-ville n'existerait pas aujourd'hui. Or vous avez

souligné son renouveau en parlant notamment de l'arrivée de commerces de bouche. En dépit des difficultés, nous sommes parvenus à attirer des commerces de bouche. Nous en avons au moins un de chaque : un boucher, un primeur, un boulanger-pâtissier... Si nous avons été défaitistes, ces commerces n'existeraient pas à l'heure actuelle. Au contraire, nous avons été très volontaires pour favoriser leurs installations. D'abord, nous avons dû trouver ces commerçants ; puis nous avons dû tenir bon face à tous les recours déposés contre ces opérations. En effet, certains voulaient empêcher leur réalisation et conserver, apparemment, un aspect un peu patrimonial avec des fermes, soi-disant, du XVIII^e siècle. Comme vous le voyez, nous n'avons témoigné d'aucun défaitisme : par notre volonté et au bout de dix ans en raison des recours, nous avons tout de même attiré des commerces. Grâce à nous, il existe désormais un centre-ville commerçant à Châtenay en dépit des actions de certains pour en empêcher sa réalisation.

Concernant les marchés forains, nous pouvons à nouveau évoquer le sujet. Châtenay compte aujourd'hui un marché dans le centre-ville. Après l'avoir déplacé, nous pouvons espérer, à terme, le voir se développer. Si le marché de Sceaux ne nous concurrence pas trop, il n'en va pas de même pour ceux d'Antony et du Plessis. Depuis des années, les gens ont ainsi pris leurs habitudes et il est difficile de modifier leurs comportements. Par exemple, nous avons été les premiers à disposer d'un marché conforme aux normes européennes à l'Esplanade. En anticipant de la sorte, nous souhaitions favoriser le développement de notre marché puisque les autres devraient tôt ou tard effectuer à leur tour des travaux. Malheureusement, nous n'avons pas obtenu le résultat escompté. Nous n'avons pas enregistré de nouvelles arrivées de commerçants, et la population a continué à privilégier les villes voisines, se désintéressant de ce marché de l'Esplanade. Selon moi, nous devons tenir compte de cette expérience.

En revanche, nos efforts doivent être poursuivis afin de développer le marché du Centre. Lorsqu'il sera suffisamment développé, en accord avec les commerçants, nous envisagerons alors d'autres horaires. Je ne crois pas forcément au samedi ou au dimanche puisque ces commerçants sont déjà présents dans d'autres villes à ces moments là. Par conséquent, ils ne peuvent pas se risquer à ne plus se rendre sur ces marchés où ils sont peut-être présents depuis 10 ou 20 ans. Toutefois, lorsque le marché du Centre se sera développé, nous pourrions peut-être mettre en place un marché du soir. Cette solution ne fonctionne pas trop mal dans certaines villes. Ce marché du soir est d'autant plus assuré de succès s'il existe des transports en commun à proximité. Par exemple, le marché du soir du centre-ville d'Issy-les-Moulineaux est placé à la sortie de la station de métro. Les gens sortant du travail et rentrant chez eux peuvent ainsi y effectuer leurs courses ; de même ceux qui travaillent dans la ville, et prennent le métro pour retourner chez eux. Naturellement, nous n'aurons pas une station du tramway à proximité, mais cette solution peut néanmoins être envisagée.

Au sujet de la RD 986, nous devons naturellement envisager des développements commerciaux. Nous devons toutefois témoigner de réalisme : nous ne pourrions pas obtenir des commerces sur la totalité des 3,5 kilomètres de l'avenue de la Division Leclerc. En revanche, il est possible d'identifier des points forts en adéquation avec des stations de tramway. Comme le diagnostic le mentionnait déjà, un pôle commercial pourrait logiquement se situer au carrefour du 19 Mars : une station de tramway y sera présente et nous sommes à l'intersection de l'avenue avec la rue Vincent Fayot et la rue de Saclay. Un autre pôle peut aussi être envisagé au carrefour Allende. Avec les terrains dont nous serons propriétaires et le départ de la faculté de pharmacie située derrière, ce carrefour peut témoigner d'un potentiel. Si la copropriété des Verts Coteaux accepte de céder au domaine public le parking situé devant la résidence, nous pouvons également envisager du développement à cet endroit. De fait, ce

parking a beau être public, en réalité, il est privé. En récupérant cette surface, nous pourrions l'intégrer dans un aménagement plus vaste et ainsi établir un lien avec la place Cyrano aujourd'hui isolée. L'avenue peut ainsi compter au moins ces trois pôles commerciaux. Naturellement, nous pouvons en imaginer d'autres comme autour du Rex mais de façon plus ponctuelle.

Vous avez également évoqué la nécessité de limiter le nombre de banques et d'agences immobilières. Le Code de l'urbanisme offre effectivement cette possibilité. Nous pouvons cependant aller au-delà, puisque Patrick OLLIER a fait voter une loi à l'Assemblée, donnant aux communes la possibilité de préemption. A Châtenay, nous n'avons toutefois pas délibéré sur cette possibilité. En effet, si cette mesure me semble très appropriée en province où nombre de villages disparaissent, elle le semble moins en région Ile-de-France. Je prends l'exemple de la cession de la Brasserie de l'Hôtel de Ville. Ces personnes ont travaillé durant trente, quarante ou cinquante ans avant de céder leur commerce. Supposons qu'une banque soit désireuse d'acheter : après en avoir délibéré en Conseil municipal, nous aurions pu prendre une mesure de préemption. Toutefois, afin de ne pas léser ces vendeurs ayant travaillé quarante ans, il aurait été nécessaire de faire admettre aux Domaines la préemption au prix d'achat de la banque ; les retraites d'artisans sont souvent peu élevées et après une vie de labeur, il me semble peu opportun de préempter à un prix nettement inférieur. Mais une fois propriétaires, rien ne nous assure de trouver des métiers de la bouche voulant s'installer. J'ai évoqué ainsi les difficultés rencontrées dans le centre-ville pour accueillir des métiers de la bouche malgré les conventions signées avec la Chambre de métiers, avec la Chambre de commerce, avec les syndicats des différents métiers, etc. Un temps fou a été consacré afin de trouver ces commerces de bouche. En conséquence, nous pouvons très bien imaginer que nous n'aurions trouvé personne pour l'ancienne brasserie. Comment agir alors ? Laisser des carreaux de plâtres ? Ou revendre puisque la préemption a été opérée avec des fonds publics ? A ce moment là, nous risquions alors de revendre à une banque.

Lorsqu'il s'agit d'opérations complètes, nous pouvons néanmoins intervenir en accord avec les promoteurs chargés de la construction. Nous avons agi de la sorte dans le centre-ville et nous réitérerons cette démarche pour les trois carrefours signalés précédemment. Avec les promoteurs, la ville peut alors jouer un rôle. D'autant plus si les linéaires sont importants et sont susceptibles d'attirer des commerces. En revanche, lorsqu'il s'agit de coup par coup, notre action est très limitée. De plus, vous n'installerez pas un commerce de bouche dans un endroit totalement isolé : les philanthropes n'existent plus, les commerçants ont aussi besoin de gagner leur vie.

Concernant l'artisanat et l'existence de zones réservées : à ma connaissance, Châtenay compte assez peu d'artisans. En conséquence, je ne vois guère l'intérêt de créer des zones prédestinées pour attirer des artisans.

(Intervention hors micro de Madame DELAUNE).

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre :

Vous avez parlé d'artisanat en indiquant l'exemple de Paris où des zones sont réservées.

(Intervention hors micro de Madame DELAUNE).

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre :

D'accord. Il me semblait que vous souhaitiez également des zones de protection de l'artisanat. Nous pourrions effectivement en créer mais aujourd'hui je ne vois pas où sont les artisans dans Châtenay. En somme, je doute de l'intérêt d'une telle mesure.

Je pense avoir répondu à l'ensemble de vos questions et suggestions. Y a-t-il d'autres questions ?

Monsieur Thierry DEFRANCE, avenue Jean Jaurès :

Je vais revenir sur des questions soulevées lors d'une précédente réunion.

Les éléments venant d'être exposés par le cabinet, me paraissent tout à fait probants et intéressants. J'ajoute cependant quelques réflexions aux propositions de l'Agenda 21 et du cabinet.

Lorsque nous examinons l'histoire de Châtenay, nous entrevoyons un scénario imaginé et non véritablement abouti. Ce scénario consistait à transformer Châtenay en ville à la fois résidentielle et universitaire, à l'instar de Sceaux. Ce scénario se retrouve dans les indications de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre, où nous recensons 15 000 étudiants dont 8 000 sur Sceaux et 4 500 sur Châtenay. Cette dimension étudiante, tentée sans toutefois aboutir réellement, a permis de doter la commune de la faculté de pharmacie et de l'école Centrale avec les prolongements comme Centrale Parc, l'ANDRA, etc. A travers cette tentative, Châtenay, avec ses espaces verts, sa Butte Rouge, devenait une ville résidentielle et universitaire.

Lorsque nous observons les documents présentés ce soir, cette dimension n'y apparaît pas. Elle est considérée comme nulle et non avenue. En fait, nous considérons déjà comme objectifs, des éléments pourtant non décidés aujourd'hui ; il n'est même pas question d'examiner d'autres objectifs et d'élargir un peu la palette de la réflexion. Même si le travail a été bien réalisé, nous pouvons nous donner de nouveaux éléments de réflexion : ces réunions publiques répondent d'ailleurs à cette préoccupation puisqu'elles visent à recueillir les réflexions, le sentiment ou l'assentiment des citoyens.

Selon moi, il n'est pas possible d'abandonner des richesses aussi importantes que celles présentes aujourd'hui sur notre territoire en se rétrécissant à des problèmes de proximité commerciale, d'offre commerciale sur le trajet du tramway ou d'augmentation de la densité autour de l'avenue de la Division Leclerc. Ces objectifs me paraissent un peu étroits. A ce stade de la réflexion existant sur le PLU et le développement, il me semble nécessaire d'élargir cette réflexion. Sinon, chacune des étapes deviendra de plus en plus précise. Nous avons ainsi réalisé un diagnostic précis ne tenant pas compte de l'histoire de Châtenay, des actions réalisées auparavant, des dispositions nous contraignant aujourd'hui... Maintenant, nous nous acheminons vers des objectifs étroits. Le développement de la ville mérite tout de même une solide réflexion. Vous avez devant vous dix à quinze ans pour l'application du PLU, autant s'accorder du temps pour y réfléchir davantage.

Je reviens sur cette question scientifique me paraissant d'une très grande importance. D'ailleurs, vous m'avez déjà répondu en affirmant que cette question scientifique était déjà résolue avec la création du plateau de Saclay. Par conséquent, comme la faculté de pharmacie et l'école Centrale ont bien voulu déménager, il n'est plus utile d'aborder ces questions, selon vous. Cela n'est pas forcément vrai. Même si la faculté de pharmacie et l'école Centrale déménagent, nous pouvons toujours imaginer une dimension de recherche et d'innovation. Pour y parvenir, il suffit de réunir des personnes compétentes. Nous trouvons ainsi une grande quantité de scientifiques sur le territoire de Châtenay. Vous pourriez donc les consulter pour déterminer l'avenir de Châtenay dans cette dimension. Nous répondrions ainsi à un grand souci national, à savoir le développement de la recherche et de l'innovation. Si nous ne considérons pas ce problème au niveau local, qui s'en chargera ? Au niveau national ? Il me semble que quelque chose peut être réalisé en la matière. Ma proposition consiste donc à faire de cette question un thème afin de réunir une commission scientifique vivant sur le territoire, et réfléchir de nouveau à cette dimension en association avec les villes voisines. Notamment Sceaux qui maintient dans son PLU cette dimension résidentielle et universitaire. Pour Antony, j'ignore le devenir de cette dimension...

En outre, les territoires de Sceaux et de Châtenay-Malabry comptent déjà de grandes entreprises pharmaceutiques comme Sanofi-Aventis ou Novartis. Nous ne sommes donc pas totalement démunis.

Voilà donc ma réflexion. Il s'agit simplement d'élargir les objectifs.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre :

Je vais essayer de vous répondre. Pour commencer, nous n'en sommes pas encore aux objectifs : ce soir, il s'agit d'échanger pour dégager des idées et justement essayer de bâtir les objectifs.

Ceci étant, puisque vous vous êtes répété, je risque de me répéter à mon tour. Vous avez évoqué Châtenay comme ville universitaire et résidentielle. Si ma mémoire est bonne, l'installation de ces établissements remonte aux années 1970. Or Châtenay n'a pas choisi d'être une ville universitaire si j'en crois des élus de l'époque : l'Etat et la DATAR ont imposé l'école Centrale et la faculté de pharmacie. Aujourd'hui, leur départ se situe dans une situation analogue : les universités et les grandes écoles ont travaillé sur ces projets de 'clusters' afin de se regrouper. L'Etat va venir en appui pour leur accorder les moyens de mener ce projet à son terme : en achetant les terrains, en les aménageant, en apportant les fonds pour construire ces nouvelles universités et ses nouveaux laboratoires, etc. En somme, les décisions de l'arrivée et du départ échappent totalement aux compétences d'une commune et ne relèvent pas des compétences d'une ville.

D'autre part, vous avez évoqué des expériences tentées...

(Intervention hors micro de Monsieur DEFRANCE).

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire de Châtenay-Malabry, Président de la

Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre :

Je ne vous ai pas coupé dans votre intervention : laissez-moi aller jusqu'au bout.

Selon moi, Châtenay n'a jamais donné l'image d'une ville universitaire aux yeux des personnes extérieures. Il ne s'agit pas d'une critique vis-à-vis de mes prédécesseurs. Dans l'esprit des gens, Montpellier est associée à une ville universitaire. De même pour Aix-en-Provence. En revanche, Châtenay ne jouit pas de la même image. Je rencontre beaucoup de monde ne résidant pas dans la ville me confirmant cela. D'ailleurs, même dans la ville, selon les quartiers, je ne suis pas sûr que les habitants voient leur commune comme une ville universitaire. Les gens nous parlent plutôt de ville verte avec l'Arboretum ou la Vallée aux Loups, ou de la Cité Jardins ; mais ils ne parlent jamais de ville étudiante. Peut-être ne rencontrons-nous pas les mêmes gens...

(Intervention hors micro de Monsieur DEFRANCE).

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre :

Pour autant, nous disposerons d'importantes possibilités de développement économique et nous essaierons de nous conférer une image au travers de ce développement économique. Dans cette option, nous pouvons effectivement prendre en compte le passé de la ville. Selon moi, ce passé ne tient pas seulement à l'enseignement mais également et surtout à la recherche.

Je veux bien réunir des scientifiques châtenaisiens pour étudier une image profitable à la ville. Si eux-mêmes, scientifiques, témoignent de connaissances, par exemple, sur des sociétés afin de favoriser leur implantation, je n'ai aucune objection. Chacun peut ainsi apporter sa pierre à l'édifice. Mais nous travaillons déjà sur ce sujet, notamment avec la vallée scientifique de la Bievre. Comme le plateau de Saclay sera éloigné, l'idée de la vallée scientifique de la Bievre est d'établir un relais entre le grand Paris d'un côté, le développement du grand Orly également prévu et le plateau de Saclay. La vallée scientifique de la Bievre associe aussi des communes du Val-de-Marne et son président est Jean-Yves LE BOUILLONNEC. Ce dernier, maire de Cachan, verra aussi l'ENS quitter son territoire pour le plateau de Saclay. Ensemble, nous réfléchissons donc depuis des années sur ce dossier. Nous ne sommes pas seuls. Enormément de communes du Val-de-Marne, des Hauts-de-Seine, les deux Départements et quelques communes de l'Essonne, travaillent également ensemble. Des conférences sur le sujet sont ainsi organisées régulièrement ; nous en tiendrons justement une la semaine prochaine, en présence de Monsieur DEVEDJIAN pour évoquer les travaux. Cette réflexion consiste à attirer la recherche et à amener des entreprises autour de la santé. Pourquoi la santé ? Parce que même si certains établissements déménagent, d'autres demeurent à Clamart ou à Villejuif. Il s'agit donc de donner à ces nombreuses communes et à ces deux départements, une image santé. Dans le même temps, un certain nombre de laboratoires sont déjà installés dans nos villes : vous en avez ainsi cités deux installés sur Antony, dans des zones industrielles éloignées des transports. Ces laboratoires peuvent peut-être déménager sans oublier que nous pouvons aussi en attirer d'autres.

Une fois encore, je veux bien travailler avec des scientifiques propres à Châtenay mais nous ne pouvons pas dire qu'aucun travail n'est réalisé. Nous réfléchissons sur la vallée scientifique

de la Bièvre depuis au moins huit à neuf ans. Les maires ne sont pas seuls à travailler sur le sujet : les scientifiques ou les pouvoirs publics avec M. BLANC, y participent également. Selon moi, la vallée scientifique de la Bièvre aura davantage de retombées en termes d'image que Châtenay ne pouvait en espérer seule.

Imaginons que les scientifiques de Châtenay se réunissent et s'opposent à la vallée scientifique de la Bièvre. Effectivement, nous pouvons forger notre propre image mais nous risquons de ressembler à un village gaulois : nous ne serons ni intégrés au plateau de Saclay, ni au Grand Paris, ni à cet axe est-ouest formé par la vallée scientifique. Dans ces conditions, il est peu probable d'attirer beaucoup d'entreprises et de laboratoires. En revanche, nous avons toute vocation à participer à cette réflexion globale. Je rencontre régulièrement Monsieur LE BOUILLONNEC à l'Assemblée nationale, j'ai d'ailleurs déjeuné avec lui la semaine dernière. Faut de pouvoir me déplacer à la conférence, il désirait s'assurer de ma signature à la charte proposée durant cette réunion, en tant que président de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre. Nous avons revu cela ensemble, j'ai apporté deux ou trois modifications et je l'ai assuré de mon soutien. Il disposera d'une lettre disant que j'accepte de signer, et un représentant de la Communauté d'agglomération assistera pour signer cette charte.

J'espère vous avoir rassuré à travers mon propos. Nous travaillons sur ce dossier depuis longtemps, puisque nous savons depuis plusieurs années, que ces départs sont sous-jacents. Même Monsieur LE BOUILLONNEC ne désirant pas le départ de l'ENS de son territoire, est forcé de l'accepter.

Le cas de Sceaux est totalement différent, puisqu'il s'agit d'une faculté de droit et que le plateau de Saclay a une vocation purement scientifique et n'a donc aucun besoin de la fac de droit. N'ayant rien de scientifique, le droit demeurera à Sceaux. Le maire de Sceaux, n'est donc pour rien dans ce maintien de la faculté de droit.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale, avenue Roger Salengro :

J'ai trois questions. La première concerne le projet de vitrine économique de Pharma. Pouvez-vous nous en dire davantage ? Que trouvons-nous derrière cette vitrine ? Quel est le projet proposé ?

Le deuxième point concerne l'Intermarché et le pôle commercial des Verts Coteaux. Vous avez évoqué un centre attractif commercial mais nous pouvons peut-être lui accorder une dimension plus importante. En effet, il s'agit d'une entrée de ville et d'un lieu de centralité important pour Malabry. Vous avez également parlé d'une difficulté d'aménagement engendrée par un problème de propriété : celui-ci devrait pourtant être levé dans le temps. Pouvons-nous envisager dans le PLU une dimension un peu plus importante et plus forte que celle annoncée aujourd'hui ?

La troisième question concerne la trame piétonne continue avec les espaces verts et son aspect patrimonial. Dans ce projet, est-il possible d'intégrer une promenade piétonne aménagée sur la Butte Rouge à l'instar des réalisations déjà existantes dans d'autres cités jardins ? Cette promenade avait d'ailleurs été un temps envisagée avec l'aménagement de chemins piétonniers.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire de Châtenay-Malabry, Président de la

Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Au sujet de l'Intermarché, nous pouvons effectivement considérer ce secteur comme une entrée de ville. Toutefois, les terrains n'appartiennent pas à la municipalité. En devenant propriétaire de l'espace, il s'agit non pas de construire mais de réaménager et de lui donner une autre apparence. En même temps, nous permettrons aux commerces situés derrière de bénéficier d'une autre image et nous redynamiserons ce secteur en attirant de nouveaux alors qu'aujourd'hui, ces boutiques disparaissent les unes après les autres.

Selon vous, nous disposons de temps pour travailler là-dessus. C'est inexact. J'ai rencontré la copropriété des Verts Coteaux à quatre reprises pour leur présenter le projet. Celui-ci est concomitant du projet de tramway : si ce terrain tombe dans le domaine public en même temps que le tramway, nous pourrions inclure ces coûts dans le projet global. En effet, le tramway ne concerne pas uniquement la création de la ligne mais tout l'aménagement de l'avenue de la Division Leclerc. Nous préférons ainsi englober l'aménagement de cet espace dans le projet global du tramway. Si ce terrain est cédé plus tard, après le tramway, la municipalité n'aura pas les moyens de supporter les coûts de ce projet. En effet, la dalle est en très mauvais état, comme nous avons pu le constater cet hiver avec le trou situé devant l'Intermarché et laissant apparaître les fers à béton. En conséquence, cette dalle doit être totalement réhabilitée et des aménagements doivent aussi être réalisés. Nous arrivons ainsi, selon les chiffrages, à plusieurs centaines de milliers d'euros. Dans ces conditions, je ne comprends toujours pas pourquoi la copropriété refuse de nous rétrocéder ce terrain. D'autant qu'elle n'a pas les moyens de réaliser elle-même ces travaux.

Concernant les promenades piétonnes dans la Cité Jardins, nous avons bâti dans le précédent mandat – vous n'étiez pas encore élue à cette époque – un contrat régional entre la ville et la Région. Ce contrat présentait trois projets parmi lesquels figuraient les chemins piétonniers de la Butte Rouge. Il n'était pas question de les créer puisque ceux-ci existent déjà. Le projet consistait plutôt à réaménager la place Cyrano, la place Henri Sellier, la place Simiand, toutes ces places un peu déstructurées au fil du temps. Ces cheminements figuraient ainsi dans le contrat régional. Malheureusement, la Région n'a pas accepté le projet. Je n'y suis pour rien, je peux d'ailleurs vous montrer les délibérations. La Région nous a demandé de proposer un autre projet à la place : de mémoire, l'école Buisson s'y est ainsi substituée. De plus, comme l'école Buisson n'était pas suffisante, nous avons même ajouté un projet hors Cité Jardins, avec l'école des Mouilleboeufs. En somme, la Région a préféré nous financer une partie de l'école des Mouilleboeufs plutôt que les chemins piétonniers et leur remise en état. Là aussi, le chantier s'élevait à plusieurs millions d'euros.

Toutefois, puisque les contrats régionaux sont programmés tous les cinq ans, nous soumettrons donc, une nouvelle fois, ce projet à la Région en espérant le voir accepté. Car la ville, seule, n'a pas les moyens de supporter des travaux aussi lourds.

La vitrine économique ne concerne pas uniquement Pharma. Vous demandez quel projet se trouve derrière : en fait, il n'existe pas encore de projet. Pour le moment, nous y réfléchissons et nous y travaillons : une ville ne peut pas se désintéresser de telles surfaces et laisser y construire n'importe quoi et n'importe comment. Comme je le signalais à Monsieur DEFRANCE, ce projet dépendra de l'image souhaitée. Aujourd'hui, nous connaissons les surfaces libérées mais nous devons savoir quelles activités, quelles entreprises nous souhaitons y attirer. Parallèlement, il est donc nécessaire de poursuivre notre travail avec la vallée scientifique de la Bièvre pour se doter d'une image.

En même temps, la faculté de pharmacie ne quittera pas Châtenay avant 2015. A cette date, la vallée scientifique de la Bièvre sera bien avancée. Nous serons alors au pied du mur, et nous devons alors avoir une image commune. Mais même sans cette image, j'ai besoin aujourd'hui d'établir des projections et de connaître les surfaces libérées afin de négocier les acquisitions. En effet, les terrains ne nous seront pas donnés gracieusement. Or, la valeur d'un terrain est aussi déterminée en fonction des réalisations qu'il peut accueillir. Si vous réalisez du bureau ou de l'activité, les charges foncières sont différentes du logement. Nous travaillons donc sur ce dossier afin de négocier avec l'Etat, les coûts d'acquisition.

Monsieur Bernard MOTTUEL, rue des Prés Hauts :

Je souhaite apporter deux remarques. Votre développement sur la vallée scientifique, le projet et votre combat à ce sujet, m'ont vivement intéressé. Nous avons ainsi bénéficié d'une relative précision par rapport aux présentations qui m'apparaissaient beaucoup plus vagues depuis le début. Au sujet des éléments de diagnostic, il me semble nécessaire de s'entendre sur les mots. Par exemple, je ne vois pas la signification de l'amélioration de la gestion du stationnement. A l'origine, le diagnostic évoque des parkings sous utilisés et une gratuité du stationnement extérieur n'incitant pas au changement de comportement. C'est tout à fait juste. En somme, l'amélioration de la gestion du stationnement signifie-t-elle rendre le stationnement payant ? Ces questions réclament de la précision.

Nous voyons ainsi des questions surgir à la suite d'autres remarques vagues. Par exemple, lorsqu'il est question de transformer le secteur Pharmacie en vitrine ambitieuse.

Vous avez aussi évoqué des études sur des secteurs comme l'Europe. Il ne s'agit plus vraiment d'études puisqu'un appel d'offres a été lancé avec plusieurs milliers de mètres carrés de constructions. Selon moi, l'ensemble du diagnostic devrait témoigner de davantage de précisions et de détails. J'aimerais ainsi voir apparaître les superficies programmées sur cette opération relativement avancée dans le secteur de l'Europe. Vous pourriez également apporter des précisions sur le carrefour Allende, sur Appert-Justice et l'autre entrée de ville, côté Antony.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Les objectifs ne peuvent figurer dans le diagnostic. Celui-ci est établi au jour J tandis que les objectifs concernent le futur. Au moment des objectifs et du PADD, nous fournirons les surfaces en termes d'activité économique ou de logements. Qu'il s'agisse du secteur Europe, d'Allende, de la faculté de pharmacie ou de Centrale.

Toutefois, nous ne devons pas brûler les étapes en mentionnant les objectifs, dès le diagnostic. Ces précisions figureront forcément dans les objectifs, nécessaires pour obtenir ensuite une traduction réglementaire.

Au sujet de l'amélioration du stationnement, il n'est pas question de rendre le stationnement payant. Châtenay doit être la seule commune -peut-être avec Clamart- à pratiquer la gratuité du stationnement. Nous n'avons pas énormément de commerces concentrés, et nous n'avons

pas de demande ou de pression des commerçants dénonçant des voitures ventouses tout au long de la journée les empêchant de travailler.

En fait, l'amélioration du stationnement concernait essentiellement la Cité Jardins où il existe un véritable problème. Un jour ou l'autre, nous devons y remédier. Le PLU ne règlera pas ce problème des places de stationnement et une réflexion doit être menée. Nous ne pouvons pas nous satisfaire de trottoirs presque tous inutilisables par les piétons et, en même temps, nous ne pouvons pas interdire aux voitures de se garer en partie sur ces trottoirs, parce qu'il n'existe pas de parkings. Cette situation ne peut perdurer encore des années et nous devons y réfléchir afin de trouver des solutions. L'éventuel PPP n'est pas encore décidé : il appartiendra au Conseil municipal d'en délibérer. Toutefois, des études ont déjà été lancées. A travers les voiries en mauvais état, nous bénéficions d'un diagnostic dans la Cité Jardins et nous entrevoyons des solutions au problème du stationnement. Même si nous décidons de ne pas réaliser ce PPP, cette pré-étude permet d'entrevoir des possibilités pour créer du stationnement tout en rendant les trottoirs aux piétons. Ce problème demeure donc en grande partie propre à la Cité Jardins.

Néanmoins, nous pouvons étendre la question à d'autres secteurs. La ville dispose ainsi de deux parkings souterrains à l'Esplanade et dans le centre-ville. Ces deux parcs de stationnement sont utilisés en journée : une heure gratuite est ainsi offerte aux usagers afin de leur permettre de faire leurs courses. En revanche, la nuit, ces deux parkings demeurent inutilisés. Or, dans le centre-ville aussi, nous observons de nombreuses voitures garées sur les trottoirs le soir. Il existe peut-être une solution. D'autant que les coûts de location de ces parkings publics sont peu élevés : entre 25 euros pour un stationnement que la nuit et 47 euros pour un abonnement total par mois.

Nous pouvons aussi nous poser la question pour le parking de l'Esplanade, au regard du manque de stationnements dans la Butte rouge. Bien entendu, ce parking demeure trop éloigné pour les personnes habitant rue Paul de Rutté. Mais celles vivant à proximité, pourraient très bien louer également des emplacements. Or, aujourd'hui, seules douze places sont louées parmi les 80 disponibles. Là-aussi, il est sans doute nécessaire de réfléchir sans pour autant instaurer du stationnement payant. D'autres solutions existent comme, par exemple, du barrièrage permettant de restituer les trottoirs aux piétons. De ce fait, les automobilistes ne pourront plus stationner sur les trottoirs et plutôt que de tourner dans le centre-ville ou ailleurs en quête d'une place, ils préféreront se rendre au parking souterrain. Je ne dis pas que nous prendrons cette mesure, je dis simplement que nous pouvons y réfléchir. Nous ne pouvons pas vouloir une chose et son contraire. Lorsque des parkings sont créés, les voitures n'ont plus aucune raison de demeurer sur les trottoirs.

Vous avez parlé d'objectifs, mais ce soir, je n'attends pas seulement des questions. Encore une fois, ces réunions comme le site internet sont destinées à recueillir les propositions des Châtenaisiens. Je suis ouvert à toutes les suggestions.

Si vous en avez une, je vous écoute.

Monsieur Bernard MOTTUEL, rue des Prés Hauts :

Vous l'aurez sans doute compris, mon histoire du stationnement payant était anecdotique par rapport au problème des objectifs et de l'état d'avancement des études sur les secteurs

concernés.

J'effectue une remarque d'ordre global. Je suis assez surpris de voir un diagnostic ne laissant pas apparaître l'état actuel des études. En effet, certains projets sont relativement avancés avec des surfaces précises dans tel ou tel secteur.

Tout à l'heure, vos précisions sur l'aménagement de la vallée scientifique me semblaient très intéressantes car il s'agissait d'un projet, d'un choix et d'un combat politiques. Lorsque nous réalisons le calcul pur et simple de la valeur du foncier, nous ne sommes pas dans un choix politique mais dans une rentabilité purement comptable. Selon moi, le choix politique consiste plutôt à décider de l'avenir des terrains occupés aujourd'hui par la faculté de pharmacie. Je rejoins ainsi la question posée précédemment : quels sont les projets proposés pour la ville à venir ? La réponse n'est pas de dire combien de mètres carrés de bureaux ou d'activités sur tel ou tel terrain peuvent être réalisés pour tel ou tel coût...

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre :

Je vais essayer de vous répondre.

Deux projets sont aujourd'hui avancés et bénéficient véritablement d'idées précises sur les réalisations : la zone Europe et Appert-Justice.

Sur la zone Europe, le projet porte sur environ 15 000 à 17 000 m². Sur Appert-Justice, 18 000 à 20 000 m² sont concernés.

Vous avez aussi évoqué un choix politique, c'est vrai, mais nous ne pouvons pas faire abstraction des coûts. Puisque vous êtes architecte, vous n'ignorez pas que la valeur d'un terrain est aussi déterminée par les réalisations qui peuvent y être réalisées. Or, les terrains de Centrale et Pharmacie ont été valorisés par l'École et l'Université et au coût auquel ces terrains sont valorisés, le foncier est trop cher. Nous sommes donc bien obligés d'imaginer et d'anticiper les réalisations dessus pour négocier, abaisser la charge foncière et parvenir à réaliser notre choix politique. Si vous réalisez des équipements dédiés à la recherche, vous ne construirez pas des immeubles de bureaux R+4, R+5 ou R+6, mais du R+2 maximum. Du coup, les surfaces vendues sont moins importantes, et le terrain n'a plus la même valeur. Nous ne pouvons donc pas parler de simple choix politique. Car même si celui-ci se dessine, la négociation foncière, elle, n'interviendra pas au moment des départs en 2016 mais bien avant.

Par ailleurs, il est facile de fixer des objectifs, mais encore faut-il les réaliser. Ensemble, sur la vallée de la Bièvre, nous pouvons nous entendre pour obtenir de la recherche au niveau de la santé, mais nous ne pourrions agir seul : un accompagnement de l'Etat, de la Région ou autre, sera nécessaire afin que les grands centres de santé existants soient eux-mêmes développés et continuent d'accueillir de la recherche. En outre, cette recherche doit être de plus en plus poussée avec de plus en plus de laboratoires : ces équipements et ces établissements ne doivent pas se rétrécir mais au contraire se développer. Or, ce développement ne dépendra pas de nous : la vallée de la Bièvre n'est ni une ville, ni une intercommunalité, ni un syndicat, elle ne mettra donc pas d'argent. Il s'agit d'un regroupement d'élus désirant bâtir un projet commun.

Madame Geneviève COLOMER, centre-ville, ancienne Conseillère municipale du groupe "Citoyens Unis" (2001-2008) :

Je poursuis sur ce volet économique. Là, nous sommes engagés sur le projet de la vallée de la Bièvre. Nous sommes tous agréablement surpris, Monsieur SIFFREDI...

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Il n'existe aucune raison d'être surpris. Il suffit de suivre l'actualité : nous évoquons ce projet depuis huit ans.

Madame Geneviève COLOMER, centre-ville, ancienne Conseillère municipale du groupe "Citoyens Unis" (2001-2008) :

Effectivement, nous en avons souvent parlé lors du Conseil municipal au cours de la dernière mandature, mais vous semblez moins enthousiaste...

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Chacun doit savoir évoluer lorsque les choses vont dans le bon sens...

Madame Geneviève COLOMER, centre-ville, ancienne Conseillère municipale du groupe "Citoyens Unis" (2001-2008) :

Tout à fait.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Je vous réponds tout de suite. Au démarrage du projet, il existait la crainte d'être mangé tout cru car d'autres communes avaient déjà certains établissements. Mais à partir du moment où nous avons appris à nous connaître, à partir du moment où l'intérêt commun s'est imposé, nous avons commencé à travailler ensemble. En outre, à l'époque, il n'était pas encore question de Grand Paris ou du plateau de Saclay. Or, aujourd'hui, il s'agit de s'imposer entre ces deux grands projets. Nous serons donc plus forts ensemble que seuls. En dix ans, la situation a ainsi évolué.

Madame Geneviève COLOMER, centre-ville, ancienne Conseillère municipale du groupe "Citoyens Unis" (2001-2008) :

Tout à fait.

Pour ma part, je souhaitais amener la réflexion sur un autre volet et un paramètre présenté : le faible taux d'emploi par actif sur le territoire à Châtenay. Autrement dit, il s'agit de regarder quels Châtenaisiens travaillent dans la ville. Ce taux me paraît important. Dans un contexte de développement durable, il permet aux gens de travailler à proximité de leur domicile. Avec 0,5, ce taux est cependant faible à Châtenay. Il me semble donc intéressant de corréliser les besoins en emplois et en formations des Châtenaisiens avec les différents types de population. Nous avons ainsi parlé de scientifiques, mais nous pouvons aussi évoquer des populations moins favorisées avec d'autres qualifications et d'autres compétences. Ces populations pourraient être valorisées par des secteurs d'emplois et des activités leur correspondant.

Lorsque vous parlez de surfaces de bureaux et de vitrine ambitieuse, il existe, me semble-t-il, un hiatus par rapport à ce que l'on imagine être la qualification moyenne de certains quartiers de Châtenay. Sans regarder plus loin, lorsque vous parlez de zones d'activités ou de zones avec des mixités de fonctions, vous parlez donc de résidentiel et d'activités. Il me paraît cependant intéressant d'examiner aussi des mixités d'activités : il s'agit non pas de parler de surfaces de bureaux mais de surfaces d'établissements d'enseignement. Nous pouvons ainsi rejoindre des idées de ville universitaire avec des IUT, des universités de la seconde chance beaucoup plus abordables peut-être pour certains Châtenaisiens. Nous pouvons aussi imaginer des zones artisanales et des entreprises autour de nouveaux métiers dans l'énergie verte ou le développement durable. Plutôt que des R+5 ou R+6 de bureaux, nous disposerons ainsi de zones artisanales plus basses mais pouvant amener une adéquation intéressante par rapport à la population de Châtenay.

Au-delà du développement économique, je souhaite également évoquer le projet du tramway.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Je vais d'abord vous répondre sur ces points assez volumineux.

Il s'agit de toute la problématique du choix politique. La vallée scientifique de la Bièvre illustre une volonté commune de se consacrer plutôt à la santé. Mais si nous tenons aussi compte de notre histoire, au-delà de la recherche, nous relevons d'autres aspects comme la ville verte. En termes de développement durable, beaucoup de choses commencent à voir le jour. Les Grenelle 1 et 2 accéléreront encore la tendance. De plus en plus d'entreprises se créent en matière de développement durable. Notre ville en compte déjà un certain nombre : lorsque nous avons organisé le forum du développement durable, 18 entreprises châtenaisiennes étaient ainsi venues présenter leurs activités à la population. Cet aspect peut donc être envisagé dans notre commune.

Quel choix devons-nous réaliser ? Nous ne pourrions pas bénéficier des deux images : à vouloir avoir trop d'images, on les perd toutes. Pour autant, plusieurs secteurs dans la ville vont dégager d'importantes surfaces : nous ne sommes donc pas obligés de réaliser la même chose sur les différents secteurs. Selon les développements, selon les contacts avec les entreprises, nous pouvons imaginer tel secteur avec une image santé et tel autre davantage tourné vers le développement durable. Nous devons toutefois nous montrer réalistes : il n'existe pas des millions de laboratoires et le territoire de la vallée scientifique de la Bièvre est vaste. Au-delà d'un choix politique commun, au sein de cette vallée de la Bièvre, nous aurons

ainsi une petite compétitivité : chacun désirant attirer des entreprises sur son territoire plutôt que chez son voisin. Il est impensable d'imaginer des laboratoires de Clamart à Villejuif sans interruption. Les communes offrant des superficies et des possibilités comme Châtenay avec le départ des universités ou Clamart avec le départ de l'ENS, seront peut-être privilégiées.

En résumé, nous pouvons donc bénéficier de ces deux chances : le développement durable et la santé. La première, en agissant seuls ; la seconde, avec les communes de la vallée de Bièvre. Par ailleurs, développement durable et santé me paraissent tout à fait compatibles. Ainsi, nous pourrions très bien être très exemplaires en étant à la pointe en termes de développement durable sur les secteurs. Les entreprises s'installant ou les logements construits devront ainsi répondre à des normes allant bien au-delà des normes actuelles. Nous pouvons ainsi prendre les devants et démontrer l'exemplarité de notre ville en la matière.

Madame Geneviève COLOMER, centre-ville, ancienne Conseillère municipale du groupe "Citoyens Unis" (2001-2008) :

Les deux objectifs sont donc certainement à poursuivre.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Selon moi, ces deux objectifs ne sont pas divergents. D'une façon ou d'une autre, nous pouvons les atteindre. Même si nous disposons de développement économique purement dédié à la santé, nous pouvons veiller à rendre le quartier exemplaire au niveau du développement durable. De la sorte, nous répondrons aux deux objectifs. Et si nous ne parvenons pas à obtenir suffisamment de développement santé, nous pouvons aussi imaginer des surfaces dédiées à la santé, et, pour ne pas laisser de terrains vides, d'autres surfaces accueillant des entreprises du développement durable.

Madame Geneviève COLOMER, centre-ville, ancienne Conseillère municipale du groupe "Citoyens Unis" (2001-2008) :

Tout à fait. Et sans oublier la formation...

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Il est nécessaire d'examiner la formation existant autour de ces métiers.

Par ailleurs, vous avez déclaré que ces métiers de la santé étaient scientifiques et ne correspondaient pas à nos populations.

Madame Geneviève COLOMER, centre-ville, ancienne Conseillère municipale du groupe "Citoyens Unis" (2001-2008) :

Pas complètement...

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre :

Nous étions confrontés au même souci lorsque nous étions ville universitaire avec de grands philosophes dans la commune. Cela ne correspondait pas non plus à notre population.

De toute façon, quiconque dans les différents quartiers de Châtenay-Malabry pourra avoir un emploi à terme, dans ces entreprises s'installant sur la ville. Celles-ci n'emploieront pas uniquement des ingénieurs : elles auront besoin de personnes pour l'entretien, des secrétaires, des emplois intermédiaires.

Je ne vais pas mentir : nous n'allons pas créer 20 000 ou 30 000 emplois. C'est faux. Dans un premier temps, nous ne créerons rien, puisqu'il s'agit de transferts. Mais au fil du temps, lorsque les gens prennent leur retraite, par exemple, il nous appartient d'agir avec la Maison des Entreprises et de l'Emploi, pour que ces entreprises recrutent dans la ville. Au fur et à mesure, nous parviendrons ainsi à créer de l'emploi sur place.

En outre, la ville disposera de logements pour les salariés arrivant avec les entreprises, quelles que soient les couches sociales. En effet, ces projets comporteront des logements. Là aussi, il s'agit de développement durable, puisque nous pouvons éviter aux employés de ces entreprises d'effectuer deux heures de transports en commun en choisissant d'habiter plutôt Châtenay. Nous devons donc éviter que les Châtenaisiens aillent travailler trop loin, et nous devons aussi veiller à ce que les salariés des entreprises s'installant dans la ville se rapprochent.

Madame Geneviève COLOMER, centre-ville, ancienne Conseillère municipale du groupe "Citoyens Unis" (2001-2008) :

Au sujet du transport et du tramway, vous avez défini le projet du tramway comme un déplacement entre la ville et l'extérieur. Pourquoi pas puisque le tramway permet d'aller vite et de transporter loin...

(Intervention hors micro de Monsieur le député-maire).

Madame Geneviève COLOMER, centre-ville, ancienne Conseillère municipale du groupe "Citoyens Unis" (2001-2008) :

Dans les deux sens, bien sûr.

J'aimerais cependant évoquer les déplacements intra ville. L'avenue de la Division Leclerc est une zone où les habitants se déplacent du haut vers le bas et vice-versa. Actuellement, cette avenue est irriguée par quatre bus avec des fréquences de 10 à 20 minutes chacun : le temps d'attente s'élève donc à environ 5 à 10 minutes en moyenne pour descendre l'avenue. Or, un bus offre une capacité trois à quatre fois à inférieure à celle d'un tramway : autrement dit, si

nous remplaçons les bus par des tramways, il sera nécessaire de patienter trois à quatre fois plus de temps afin de remplir le tramway.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Je ne suis pas d'accord avec vous. Aujourd'hui, les bus circulent dans le trafic : autrement dit, aux heures de pointe, leur fréquence dépasse allègrement dix minutes. En effet, lorsque l'avenue de la Division Leclerc est totalement surchargée, il me paraîtrait étonnant de patienter seulement dix minutes à l'arrêt de bus. En revanche, le tramway sera en site propre : en somme, quel que soit le moment de la journée, il respectera les horaires.

Madame Geneviève COLOMER, centre-ville, ancienne Conseillère municipale du groupe "Citoyens Unis" (2001-2008)

Sauf si ce tramway a besoin d'avoir beaucoup de passagers...

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Pour ma part, je n'imagine pas le tramway de cette façon. Et si le STIF l'envisage de la sorte, les négociations risquent alors d'être serrées. Le tramway ne partira pas de la Croix de Berny, pour patienter ensuite à une station en attendant les voyageurs.

Madame Geneviève COLOMER, centre-ville, ancienne Conseillère municipale du groupe "Citoyens Unis" (2001-2008) :

Non, bien sûr, il n'est pas question que le tramway attende. Mais il est évident que ces tramways ne circuleront pas à vide : un certain volume de passagers sera nécessaire pour tourner. Et sa fréquence sera donc déterminée en conséquence... Nous sommes sur une logique de ce type.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Pourquoi, durant tant d'années, Châtenay ne pouvait être dotée du tramway ? A cause de ce problème en partie. Il était question de prolonger simplement le bus en site propre. Ce dossier a d'ailleurs été l'objet de débats en Conseil municipal, au Conseil général... La Région se montrait favorable au prolongement du Trans-Val-de-Marne. Pour notre part, nous n'étions pas d'accord : nous voulions anticiper sur le développement. Mais la Région refusait d'octroyer des millions d'euros pour une ville résidentielle de 30 000 habitants. Toutefois, une ville n'est pas obligée de rester résidentielle à vie, et les transports ne sont pas obligés de desservir uniquement La Défense. Nous avons donc montré la nécessité d'une cohérence de transports en communs sur la commune, l'intercommunalité et la vallée de la Bièvre. Et nous avons ainsi fini par obtenir satisfaction.

Des études ont donc été réalisées pour offrir une cadence normale au tramway. En effet, un tramway en site propre ne passant qu'une fois toutes les demi-heures, ne revêt pas beaucoup d'intérêt.

Madame Geneviève COLOMER, centre-ville, ancienne Conseillère municipale du groupe "Citoyens Unis" (2001-2008) :

Nous sommes d'accord...

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre :

En même temps, vous comme nous, il est nécessaire de se battre pour que ce tramway ne reste pas à Clamart. Le tramway doit être poursuivi au-delà, jusqu'à Issy-les-Moulineaux. Une fois raccordé avec la Porte de Versailles et La Défense, le tramway comptera davantage encore d'usagers et de rotations. Nous devons aujourd'hui mener ce combat sans attendre. Incitez donc tous les élus de vos connaissances, qu'ils soient au Département ou à la Région, pour cette deuxième phase.

Vingt années ont été nécessaires pour obtenir cette première phase ; j'espère voir la deuxième décidée plus rapidement. Si le deuxième tronçon s'inscrit dans la continuité du premier, ce serait alors formidable. Malheureusement, les enjeux financiers se révèlent plus importants encore : de Clamart à Issy-les-Moulineaux, le tramway risque d'être souterrain, faute de possibilités en aérien. Nous devons donc peser vis-à-vis de la Région en lui faisant comprendre l'importance de ce tramway.

Madame Geneviève COLOMER, centre-ville, ancienne Conseillère municipale du groupe "Citoyens Unis" (2001-2008) :

Tout à fait. Pour cette raison, d'ailleurs, j'attirais l'attention sur ces points me paraissant tout aussi importants.

Ce tramway représente donc un transport dans la ville en parallèle avec le développement vers l'extérieur. Il s'agit également d'examiner comment ce tramway desservira l'avenue de la Division Leclerc. Dans le diagnostic, vous parlez de concentration de voitures et de bus sur cet axe. Quel sera l'impact du tramway sur cette circulation ? Que va devenir le stationnement résidentiel le long de l'avenue ? Et les trajets réservés pour les circulations douces ? Vous parlez encore de boulevard urbain bien que la dernière fois, vous sembliez avoir revu...

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre :

Je ne veux plus employer le terme de nationale ou de départementale ! Nous devons appeler cet axe par son nom : l'avenue de la Division Leclerc. Il s'agit d'une avenue ou d'un boulevard urbain et non plus d'un axe déstructuré comme les anciennes nationales naguère dans nos

villes. Qu'il s'agisse de la nationale 20 à Antony, de Châtenay, de la nationale 7, etc. Ces routes coupaient souvent les villes en deux et ne comportaient sur leurs bas-côtés que des garages. Je ne demande pas que ces voies départementales anciennement nationales, deviennent communales, mais elles doivent devenir des avenues.

Madame Geneviève COLOMER, centre-ville, ancienne Conseillère municipale du groupe "Citoyens Unis" (2001-2008) :

Ses 30 mètres posent toutefois un problème...

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre :

Trente-et-un mètres...

Madame Geneviève COLOMER, centre-ville, ancienne Conseillère municipale du groupe "Citoyens Unis" (2001-2008) :

Disons 31 mètres. Entre le Pôle culturel et les nouveaux bâtiments construits en face, non pas en retrait mais plus en avant, l'avenue mesure effectivement 30 à 33 mètres. Cette largeur n'est pas aussi excessive qu'il n'y paraît, au regard des esquisses...

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre :

Pour le moment, il n'existe aucun projet définitif du tramway. Des esquisses ont cependant été réalisées pour définir un coût prévisionnel. En effet, pour chiffrer, il est nécessaire de disposer d'un tracé et d'un avant-projet. Depuis deux ans, je n'ai cessé de montrer ces esquisses lors de mes réunions de quartier.

Il existe ainsi deux pré-projets établis pour la concertation: le premier, central ; le second avec un tracé bilatéral. Nous verrons l'issue de la concertation mais la volonté de la ville penche plutôt en faveur du bilatéral.

Madame Geneviève COLOMER, centre-ville, ancienne Conseillère municipale du groupe "Citoyens Unis" (2001-2008) :

A Paris, il existe aussi des tracés centraux avec des gares...

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre :

Je finis mon explication. La concertation décidera parmi ces deux projets.

Ces gares vont créer des coupures. Par ailleurs, je rappelle que nous ne sommes pas Paris. De toute façon, le tramway à Paris instaure une coupure par rapport à la banlieue et nous avons de plus en plus de mal à rentrer dans la capitale. Comme si les banlieusards devaient rester en banlieue pour ne pas déranger les Parisiens...

(Réactions hors micro).

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre :

C'est un peu ça quand même...

Depuis des années, nous nous battons afin que l'avenue de la Division Leclerc ne soit plus une coupure géographique et sociologique de la ville. Or, si nous plaçons des gares au milieu, psychologiquement, nous créerons des coupures. En revanche, si vous accédez au tramway par le trottoir, comme pour les bus, cette coupure centrale disparaît.

(Réaction de Madame COLOMER hors micro).

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Ce n'est peut-être pas votre idée, mais c'est la mienne ! J'ai tout de même le droit d'en avoir une ! Nous ne sommes pas obligés d'avoir toujours la même idée. Bien entendu, la concertation et l'enquête publiques décideront du projet à retenir.

Cette largeur de 31 mètres suffit amplement, hormis à un endroit, un peu plus étroit, où nous ne pourrions peut-être pas mettre en place un tracé bilatéral : du carrefour de l'Europe jusqu'à après le pont de la Coulée verte. Sur cette portion, le tramway sera central. Pour le reste du tracé, nous pouvons très bien imaginer une configuration bilatérale.

En conséquence, l'avenue sera totalement réhabilitée afin d'utiliser au mieux ses 31 mètres de largeur. Il est nécessaire de disposer à la fois des trottoirs, des pistes cyclables, le tramway, et deux voies de circulation pour les automobiles. Notre objectif est d'avoir un trafic réduit sur l'avenue de la Division Leclerc avec les deux échangeurs. Nous aurons donc une seule voie montante et une seule voie descendante pour la circulation automobile. A ce propos, la plus grande partie de l'avenue compte déjà une seule voie. En somme, le changement sera mineur. Dans le même temps, les deux échangeurs réduiront également le trafic sur cette avenue.

Enfin, des contre-allées permettront le stationnement des résidents. Plusieurs carrefours sont prévus pour leur permettre d'entrer et de ressortir de ces contre-allées. Naturellement, ils ne sortiront pas devant chez eux et seront peut-être obligés de parcourir 300 ou 400 mètres en voiture avant de rencontrer un carrefour leur permettant d'emprunter l'avenue de la Division Leclerc. Ces carrefours permettront également de tourner à droite ou à gauche, à la différence d'aujourd'hui. En effet, actuellement, lorsque le résident quitte son stationnement, il lui est interdit de traverser l'avenue, même si certains agissent de la sorte.

Madame Geneviève COLOMER, centre-ville, ancienne Conseillère municipale du groupe "Citoyens Unis" (2001-2008) :

Dans la contre-allée, nous trouverons donc la piste cyclable, le trottoir et la voiture...

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre :

Nous avons un trottoir mesurant environ 2,60 m, une piste cyclable de 1,20 m, puis la chaussée, le tramway, etc.

(Discussion autour des plans).

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre :

Ici, vous avez le trottoir, la contre-allée, la gare, le tramway, une voie de circulation, une seconde voie de circulation, le tramway de l'autre côté, le trottoir, les pistes cyclables.

Madame Geneviève COLOMER, centre-ville, ancienne Conseillère municipale du groupe "Citoyens Unis" (2001-2008) :

Des endroits sont donc dépourvus de piste cyclable...

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre :

Mais si ! Les pistes cyclables apparaissent en vert.

Madame Geneviève COLOMER, centre-ville, ancienne Conseillère municipale du groupe "Citoyens Unis" (2001-2008) :

Mais ces pistes cyclables arrivent dans les stationnements de voitures ou dans les contre-allées...

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre :

Effectivement, elles pourront arriver dans les contre-allées de voitures. Mais vous ne pouvez pas déclarer une chose et son contraire. Lors d'une réunion, vous avez ainsi réclamé davantage de zones limitées à 30 km/h et davantage de pistes cyclables à l'instar de Sceaux. Vous aviez alors déclaré que les vélos pouvaient circuler dans les deux sens dans les zones 30 ; y compris dans les rues en sens unique. Vous n'êtes donc pas obligés d'adopter un double langage en disant d'abord une chose puis son contraire.

Encore une fois, il s'agit d'un avant-projet avec deux cas de figure, réalisé pour le chiffrage prévisionnel. Ce chiffrage est nécessaire au contrat particulier Région - Département approuvé par le Conseil général des Hauts-de-Seine, le 19 juin 2009 et approuvé par la Région le 26 novembre 2009. Hors gares de remisage des trams et hors matériel roulant, les coûts sont estimés à 225 millions d'euros hors taxes : deux tiers sont à la charge du Département des Hauts-de-Seine, un tiers à la charge de la Région dotée pourtant de la compétence transports. Peu importe, l'essentiel est de voir ce projet se concrétiser. Ce contrat a donc été approuvé par la Région en novembre 2009. Nous avons ensuite connu une parenthèse avec les élections régionales et nous avons dû attendre que la Région désigne de nouveaux représentants au Syndicat des transports d'Ile-de-France. Monsieur DEVEDJIAN a écrit le 30 mars 2010 à Monsieur HUCHON, président du STIF, afin de lui demander d'accélérer le processus. A ce jour, aucune réponse ne nous est parvenue. Je ne dresse cependant aucun procès d'intention : un élu ayant fait voter un projet en tant que président de Région, ne peut pas s'y opposer ensuite en tant que président du STIF. Ce double langage serait totalement illogique. J'espère donc voir le calendrier respecté : après ces avant-projets, nous pourrions passer à l'élaboration de projets réels afin de pouvoir tenir les délais. La concertation est ainsi programmée pour la fin de l'année 2010 ; ensuite, l'enquête publique est prévue en 2011. Enfin, nous aurons une année de travaux en 2012 pour le dévoiement des réseaux et deux ans de travaux pour la réalisation de 2013 à 2015. Je souhaite que le STIF respecte ses engagements afin de pouvoir tenir ces délais.

Mais encore une fois, ces avant-projets sont dévoilés un peu partout depuis un moment. Par exemple, lors des réunions de quartiers.

(Intervention hors micro).

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Exprimez-vous dans le micro, sinon votre intervention ne sera pas enregistrée et ne figurera pas dans le compte-rendu.

Monsieur MOTTUEL

A titre personnel, je ne suis pas du tout d'accord avec l'idée du tramway bilatéral coupant moins la ville qu'un tracé central. J'aimerais que le bureau d'études puisse également se prononcer sur ce sujet.

D'expérience, le tramway au niveau central limite la circulation automobile et redonne du pouvoir aux piétons pour traverser la chaussée et se rendre à la gare située au centre. Cela peut sembler contradictoire au départ, mais, clairement, plusieurs expériences attestent des vertus d'un tracé central. Redonner du pouvoir aux piétons et ralentir la circulation automobile est ainsi favorisé par cette idée du tramway central.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Je veux bien que le cabinet Citadia réponde à cette intervention même s'il n'est pas missionné sur ce dossier : sa mission consiste à nous aider sur le PLU. En revanche, des bureaux d'études travailleront sur le sujet. Les deux solutions, centrale et bilatérale, seront soumises à concertation et à une enquête publique. Nous recueillerons alors les avis des populations, des bureaux d'études, du Département, de la Région.

Votre propos peut cependant se comprendre. Il n'est pas totalement faux. Toutefois, dans le contexte actuel, il convient d'envisager l'avenir. Actuellement, l'échangeur de la faculté de pharmacie nous est utile mais demeure insuffisant. Nous devons donc imaginer la réalisation de l'échangeur Ouest plus l'échangeur qui sera créé à hauteur de Clamart - Plessis-Robinson. Avec ces deux échangeurs, nous pouvons espérer un trafic fortement diminué sur l'avenue de la Division Leclerc. D'ailleurs, rien qu'avec l'échangeur Est, nous le constatons déjà sur la partie Est de l'avenue : même aux heures de pointe, nous observons beaucoup moins de circulation entre le carrefour de l'Europe et Allende, que sur la partie Ouest. Le trafic sera donc allégé avec l'échangeur de Châtenay-Malabry -même si celui-ci est placé sur Verrières-le-Buisson à la limite avec la faculté de pharmacie.

Toutefois, nous devons aussi prendre en compte le second échangeur prévu six à huit mois plus tard : il s'agit de l'échangeur de Châtenay, situé sur le Plessis. Là encore, il s'agit de pré-études et non de projets définitifs. Cette possibilité d'entrée et sortie Est et Ouest va donc améliorer le trafic sur l'avenue de la Division Leclerc. De même, l'échangeur du Plessis après le carrefour du 11 Novembre dispose aussi d'une entrée au niveau de la zone d'activités de Plessis-Clamart. Aujourd'hui, il est impossible de sortir de l'A86 à ce niveau en arrivant de l'Est. Autrement dit, les personnes travaillant ou habitant là-haut, que cela soit au Plessis ou à Châtenay, doivent aujourd'hui sortir au carrefour Allende avant de remonter toute l'avenue. Une fois cette bretelle entrée en service, nous pouvons espérer voir ces automobilistes poursuivre sur l'A86.

Aujourd'hui, nous observons du développement sur cette zone, à l'instar du nouvel immeuble de bureaux avec une vingtaine de milliers de mètres carrés. Toutes ces populations travaillant là ne viennent pas, à la Fac de pharmacie, forcément de l'Ouest ; elles viennent aussi de l'Est. Aujourd'hui, ces personnes sortent avant de remonter l'avenue. Lorsque l'échangeur sera réalisé, ces automobilistes emprunteront la sortie directe carrefour du 11 Novembre, d'autant que l'avenue de la Division Leclerc recevra des aménagements totalement différents avec les trottoirs, les pistes cyclables, les contre-allées : l'avenue ne ressemblera plus à un axe de transit mais plutôt à un boulevard urbain.

En conséquence, puisque ces deux échangeurs seront réalisés avant le tramway, nous pouvons poser la question différemment : si le transit est fortement réduit -comme sur la partie Est de l'avenue actuellement-, est-il nécessaire alors de placer des gares centrales pour favoriser les traversées piétonnières ? L'intérêt d'un tramway central n'est plus du tout le même. En revanche, un tracé latéral représente une coupure moins importante. En effet, la gare occupe de l'espace et doit aussi offrir un abri aux usagers. Visuellement, un équipement abrité de 30 mètres de long et 3 à 4 mètres de profondeur, masque l'autre côté de l'avenue. Une fois encore, il est nécessaire de discuter de ces aménagements.

Aujourd'hui, votre argument s'avère sans doute pertinent mais, demain, avec les deux échangeurs, votre raisonnement aura perdu de sa pertinence. En effet, les échangeurs sont prévus avant le tramway : les travaux pour celui de la faculté de pharmacie commenceront au

mois de janvier et ceux du Plessis débiteront six à huit mois plus tard. Deux ans de travaux seront nécessaires pour ces deux échangeurs ; autrement dit, ceux-ci seront achevés bien avant la livraison du tramway.

Madame SCHREIBER, avenue Jean Jaurès

Bonjour. Je souhaitais intervenir un peu plus tôt ; je vais donc revenir en arrière.

J'habite rue Jean Jaurès et je circule en vélo depuis que j'habite à Châtenay, c'est-à-dire depuis quinze ans. Le développement de Châtenay en tant que ville verte me paraît un magnifique projet...

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre :

Nous sommes déjà une ville verte...

Madame SCHREIBER, avenue Jean Jaurès

Oui, nous le sommes déjà. Cette aspect de la ville correspond à son passé. Ce projet me semble donc tout à fait logique et enthousiasmant, propre à faire l'unanimité ; en particulier auprès des jeunes générations, extrêmement concernées par l'histoire du développement durable.

J'habite donc avenue Jean Jaurès. Pour me rendre sur mon lieu de travail à Sceaux, j'emprunte l'avenue Jean Jaurès jusqu'à la Coulée verte avant de rejoindre l'IUT de Sceaux. Sur mon chemin, il existait auparavant un petit commerce très utile : le Petit Casino fermé depuis un certain temps. Je n'étais pas la seule à fréquenter cette supérette. D'ailleurs, il y a quelques mois, un employé m'avait confié combien, il existait une clientèle. Malheureusement, le commerce a fermé, définitivement manifestement. J'ignore si la municipalité peu intervenir en la matière, mais ce petit quartier mérite aussi d'être développé au niveau du commerce. Un petit commerce dans ce secteur s'avèrerait très intéressant.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre :

Comme vous, nous sommes informés de la fermeture de la supérette sans savoir toutefois quelle activité s'implantera à la place. Personne n'est venu nous rencontrer et j'ignore si la vente concerne les murs ou le bail. Vraisemblablement, il s'agit plutôt du bail puisque ce commerce est situé en pied d'immeuble au sein d'une copropriété. Mais, pour le moment, je ne peux vous informer de la nature de la prochaine implantation.

Aujourd'hui, quelques commerces existent effectivement dans le quartier des Princes. Nous devons développer quelques points forts tout en essayant de maintenir du tissu intermédiaire. Toutefois, les Princes comptent quatre commerces et n'en accueilleront jamais dix ou quinze.

Madame SCHREIBER, avenue Jean Jaurès

Il est nécessaire de les maintenir.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre :

Il en existe un que nous maintenons sans vouloir à tout prix le maintenir : il s'agit du boucher. Ce commerçant souhaite vendre depuis cinq ans afin de prendre sa retraite. Malheureusement, il ne parvient pas à trouver un repreneur. Il semble aussi entêté que nous puisqu'il désire à tout prix une reprise par un boucher. Mais lorsqu'il aura atteint 70 ou 75 ans, s'il n'a pas trouvé de repreneur, je ne suis pas sûr qu'il puisse alors continuer.

A travers cet exemple, nous entrevoyons la difficulté pour implanter du commerce de bouche. De moins en moins de personnes souhaitent exercer ces professions. Il s'agit pourtant de métiers bien payés : dans la boucherie récemment ouverte en ville, nous approchons du salaire d'un cadre. La moitié de la mairie ne gagne pas autant. Malheureusement, les jeunes ne se dirigent plus vers ces métiers. Essayez de trouver un poissonnier en dehors des marchés, il n'en existe plus. Lorsqu'un poissonnier ferme, aucun repreneur ne se manifeste. La poissonnerie de la rue Mounier va ainsi fermer et nous verrons si quelqu'un reprend ce commerce. Pourtant, cette poissonnerie est l'une de celles fonctionnant le mieux dans la région. Il ne s'agit donc pas d'une question de chiffre d'affaires puisque le repreneur est sûr de très bien gagner sa vie. De la même façon, nous ne trouvons plus de couvreurs, ni de plombiers. Ces métiers doivent ainsi être revalorisés. Nous ne trouvons plus également d'auxiliaires puéricultrices ni d'Educatrice de Jeunes Enfants alors que dans le même temps, on nous réclame des crèches. En dépit du chômage, personne ne s'oriente vers ces métiers.

En conclusion, j'ignore quel commerce remplacera le Petit Casino.

Madame Barbara GUTGLAS, Conseillère municipale, résidence La Baleine, avenue Jean Jaurès :

Comme le disait mon collègue, des études sont réalisées puisque des appels d'offres sont lancés sur des zones...

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre :

Vous parlez de votre collègue mais il ne me semble pas qu'il soit élu...

Madame Barbara GUTGLAS, Conseillère municipale, résidence La Baleine, avenue Jean Jaurès :

Non, mais il demeure néanmoins mon collègue en tant qu'architecte.

A travers ces appels d'offres, nous observons précisément des dizaines de milliers de mètres carrés de bureaux. Des études sont donc réalisées. En conséquence, le compte-rendu devrait les mentionner. La population châtenaisienne aimerait ainsi connaître quelles études et quels bureaux sont envisagés sur la commune...

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Madame GUTGLAS, je ne souhaite pas être désagréable ce soir, d'autant que cette réunion se déroule fort gentiment.

Ces études sont réalisées dans le cadre du syndicat mixte Châtenay-Malabry - Département des Hauts-de-Seine. Or, au Conseil municipal, vous figurez sur la même liste que la Conseillère générale siégeant au Syndicat mixte : vous pouvez donc obtenir tous ces documents. Par conséquent, je vous invite à vous réunir de temps en temps afin de vous informer.

Madame Barbara GUTGLAS, Conseillère municipale, résidence La Baleine, avenue Jean Jaurès :

Nous nous réunissons et nous nous informons assez souvent, mais nous ne disposons peut-être pas des mêmes moyens d'information que vous.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Les documents en ma possession sont exactement les mêmes que les vôtres.

Ce syndicat mixte existe à Châtenay-Malabry depuis 2001. Or Madame CANET, conseillère générale depuis 1998, y siège depuis sa création. Peut-être ne dispose-t-elle pas de temps pour vous communiquer les dossiers avant une séance, mais entre deux réunions du syndicat mixte, il s'écoule en général trois ou quatre mois. Il est donc possible de disposer de tous les documents. Néanmoins, si la Conseillère générale ne vous les transmet pas, venez me voir, je vous les remettrais.

Madame Barbara GUTGLAS, Conseillère municipale, résidence La Baleine, avenue Jean Jaurès :

Je me rapprocherai d'elle. Mais, selon moi, Madame CANET me communique déjà toutes les informations en sa possession.

En deuxième lieu, je ne souhaite pas une densification trop importante à Châtenay. Grâce aux élus siégeant depuis très longtemps, la ville dispose de nombreux espaces verts ; mais une fois ces espaces naturels retirés, la densification (c'est-à-dire le nombre d'habitants par quartier) correspond à la moyenne et à des villes comme Bourg-la-Reine ou Antony. Personnellement, je ne suis donc pas favorable à une densification très importante. Certes, Châtenay doit se

développer, mais nous ne devons pas retrouver l'exemple de la Croix de Berny, en bordure de l'avenue de la Division Leclerc. En effet, la Croix de Berny ne correspond pas à l'image de Châtenay. Les projets à venir doivent se montrer cohérents et respecter l'image de notre commune.

Aujourd'hui, nous avons l'impression d'avoir des poches et des ZAC avec, effectivement, un plan de masse très étudié, mais sans liaison complète avec le reste de l'avenue.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Vous devriez vous rendre à la faculté de pharmacie avant sa démolition en 2015. Les tours sont plus hautes que les immeubles de bureaux de la Croix de Berny.

Madame Barbara GUTGLAS, Conseillère municipale, résidence La Baleine, avenue Jean Jaurès :

Il ne s'agit pas d'un exemple.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Si nos réalisations tiennent compte de l'existant, alors nous ne densifions pas. Voulez-vous que nous réalisions moins que l'existant ?

Madame Barbara GUTGLAS, Conseillère municipale, résidence La Baleine, avenue Jean Jaurès :

Il ne me semble pas que la faculté de pharmacie soit à l'image de Châtenay...

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Nous ne partageons pas la même histoire...

Madame Barbara GUTGLAS, Conseillère municipale, résidence La Baleine, avenue Jean Jaurès :

En tout cas, au niveau résidentiel et au niveau de l'avenue de la Division Leclerc, je souhaite personnellement, davantage de cohérence. Aujourd'hui, nous voyons émerger des projets en fonction des terrains disponibles mais sans étude précise de l'ensemble et sans harmonie avec leur environnement.

Voilà donc ma contribution.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre :

Très bien. Nous vous remercions de votre contribution.

Cette réunion se déroule correctement ce soir et je m'en félicite. Mais nous devons témoigner de davantage de réalisme et ne pas demeurer dans l'imaginaire. Etre une ville verte est un atout. Notre verdure est d'ailleurs protégée. Et si j'ai bonne mémoire, cette délibération sur le périmètre de protection de la Vallée aux Loups a été prise par mes soins. De même, j'ai accordé le droit de préemption au Conseil général afin qu'aucun maire à l'avenir ne puisse préempter. En conséquence, je n'ai aucune leçon à recevoir sur le patrimoine vert de Châtenay-Malabry.

Avec 50% du territoire occupé, ces espaces verts sont sans doute bénéfiques, mais n'apportent aucune rentrée financière. Il convient aussi d'ajouter l'école Centrale, la faculté de pharmacie et le CREPS représentant environ 10% du territoire. Là encore, nous pouvons être satisfaits de disposer de tels établissements, mais en termes d'apports financiers, ils ne représentent rien... Or, sur les 40% du territoire restant, nous possédons 52% de logements sociaux. Comme me l'avait confié Monsieur VONS, notre ville demeurerait sous perfusion de l'Etat depuis des années ; comme si elle était placée sous tutelle. En 1995, nous avons mesuré le désastre au travers des rapports de la Chambre régionale des comptes.

Une ville est aussi composée d'équilibres. Châtenay compte aujourd'hui 32 000 habitants. Au regard du diagnostic, la population est jeune, largement au-dessus des seuils départementaux ou régionaux. Cette population implique donc des équipements publics, des crèches, des écoles... Dans le même temps, nous observons une population âgée importante amenée encore à s'étoffer avec l'allongement de la durée de vie. Là aussi, il existe donc des besoins en termes d'équipements. Comme toute ville, nous devons donc faire face à ces coûts. Comme ailleurs, nos habitants ont également envie de bénéficier de trottoirs, de chaussées et d'équipements publics corrects. A partir de ce constat, si vous n'élargissez pas vos bases, il ne reste guère de choix : soit vous augmentez les taux d'imposition -mais vous les trouvez déjà trop élevés-, soit vous augmentez l'endettement, à condition toutefois d'avoir les moyens de le rembourser. De plus, vous estimez déjà notre endettement trop élevé. En somme, si vous n'élargissez pas les bases, vous ne réalisez plus d'équipements publics. Ou alors, vous agissez comme les élus que vous avez soutenus par le passé, c'est-à-dire vous faites de la "cavalerie" avec le risque de voir un jour, les gens payer de nouveau l'addition. En effet, les recettes seront alors surestimées et les dépenses sous-estimées.

Il s'agit donc d'avoir un développement à l'échelle de notre ville. Je n'ai jamais parlé de réaliser la Défense ou même la Croix de Berny. Si nous arrivons à sortir globalement sur toutes ces surfaces, 200 000 ou 300 000 m² de logements ou bureaux et d'activités, les recettes de la ville seront nettement améliorées. Le bureau et l'activité amélioreront d'autant plus les rentrées que le logement. En effet, le logement amène des habitants et donc des charges à la différence du bureau ou de l'activité. En outre, au niveau des recettes communales le mètre carré de foncier bâti de bureau ou d'activité ramène le double du mètre carré foncier de logement.

Pour nous, il est important de mettre en œuvre du développement économique. Afin d'y parvenir, il était nécessaire de disposer à la fois de transports et de surfaces. Nous nous sommes ainsi battus pour bénéficier des deux échangeurs et du tramway, nous avons créé le Paladin et nous disposerons à terme, de possibilités foncières. Nous ne pouvons que nous en féliciter : la ville va pouvoir bénéficier d'un développement maîtrisé en gardant ses espaces verts. Il ne s'agit pas de faire peur à la population : les espaces verts seront préservés, ainsi que la Cité Jardins. En revanche, sur les espaces libérés, rien n'empêche de mener une réflexion pour augmenter les ressources de la ville et permettre à ses habitants d'y vivre normalement. De plus, nous amènerons aussi des emplois dans la commune car aujourd'hui, les trois quarts des habitants partent à l'extérieur pour travailler.

Il est sans doute bénéfique d'être une ville verte et résidentielle, mais il est aussi judicieux d'accueillir du développement économique. En effet, une ville doit vivre. Et lorsque vous vous promènerez la journée, vous croiserez davantage de gens alors qu'aujourd'hui, lorsque nous nous baladons à Châtenay en semaine, nous rencontrons des mamans avec des berceaux et des personnes âgées puisque la plupart des actifs travaillent en dehors de la ville. Les actifs permettront ainsi à la ville de vivre. Pour un tas de raisons, nous pouvons nous réjouir de pouvoir enfin mettre en œuvre un développement maîtrisé. Pour le reste, je ne sais pas où vous avez imaginé des immeubles de huit ou dix étages.

(Intervention hors micro).

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre :

La ville ne perdra pas son âme, elle conservera son histoire. L'âme et l'histoire n'ont jamais empêché le développement, sinon nous nous éclairerions encore à la bougie et le train n'existerait pas. L'âme de la France n'a pas changé lorsque l'électricité a été inventée ! En revanche, l'électricité a représenté un progrès par rapport à la bougie.

En l'absence d'autre question, je vous remercie et vous souhaite une bonne soirée. Je vous donne rendez-vous la semaine prochaine pour une réunion thématique liée à l'environnement.